

<https://www.snetap-fsu.fr/CAP-des-AI-du-11-mai-2016.html>



CAP des AI du 11 mai 2016

- Métiers - Ingénieur.e FR - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des AI, IR et IE -



Date de mise en ligne : mardi 17 mai 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal de la [CAP](#) du 5 novembre 2015
- Avis des résultats des mobilités (campagne d'automne 2015)
- Avis des demandes de mobilités (campagne de printemps 2016)
- Tableau des autres mouvements dans le corps des assistants ingénieurs
- Consultation des Tableaux des propositions et des promouvables au titre de l'année 2016
- Promotions de 5 postes [TFR](#) vers AI 2015
- Fiche de présentation et attribution des réductions d'ancienneté au titre de l'année 2016
- Suite à la demande faite lors de la précédente CAP, vous trouverez également ci-joint le tableau de suivi des départs à la retraite pour les AI.

Déclaration liminaire des organisations syndicales [CGT-FSU](#)

CAP des Assistants Ingénieurs du 11 mai 2016

Le SYAC CGT et le Snetap FSU revendiquent l'ouverture d'un vrai déroulement de carrière et un véritable accès à la catégorie A pour les 950 agents techniciens formation de recherche.

La file d'attente ne cesse de s'agrandir, soit il est temps de développer dans le corps des assistants ingénieurs une place pleine et entière par la création d'un grade supplémentaire et une grille indiciaire significative, soit par l'accès au corps des ingénieurs d'étude comme il en fut question il y a encore quelques années, car la situation n'est pas tenable.

Et ce n'est pas la note de présentation du processus d'élaboration de la liste d'aptitude qui permettrait de régler les situations et la liste d'attente, ni même de s'appuyer sur les critères de l'administration.

5 postes c'est toujours mieux qu'un, mais c'est toujours satisfaire peu d'agents qui pour le plus grand nombre font ce qu'attendent leurs établissements Enfin le point d'indice voit une légère augmentation, mais nous ne sommes pas dupes, à quelques mois d'une élection principale.

Qu'en sera-t-il de la récupération de la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis l'année 2010 ? La CGT et le Snetap FSU tiennent à réaffirmer leur attachement à un Service Public avec des agents, ayant un déroulement de carrière réel et en nombre suffisant pour accomplir les missions qui leur sont dévolues.

Réponse de l'administration, elle nous renvoie à la négociation de la PPCR : le début des négociations sur le déroulement de carrière des agents de catégorie A et des assistants ingénieurs commenceront en janvier 2017 dans le cadre des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), une réévaluation des grilles indiciaires.

A noter au 1er janvier transfert de primes (ajout de 4 points d'indice et diminution annuelle des indemnités de 166 Euros) et ajout de points. Ajout de 5 points en 2018 (moins 222,2 Euros de primes).

La CGT/FSU ont demandé à l'administration de porter lors des négociations avec le ministère la nécessité de faire évoluer le corps d'AI avec un grade supplémentaire comme d'en accroître l'effectif ce qui donnerait l'accès en plus grand nombre à la catégorie A aux 950 agents technicien de formation recherche.

1. Approbation du procès-verbal

Le Procès-Verbal, le PV est approuvé.

2. Demande de mobilités

Avant de demander l'avis de la CAP une réunion de l'administration dite de « Balayage » a visé certains dossiers

À noter que le dispositif de mobilité se fait par télédéclaration en interne au [MAAF](#) et encore sur papier pour les agents externes au MAAF

En conclusion 6 agents ont demandé une mobilité, 5 avis favorables, 3 sans réserve, 1 SRAIC et 1 avis classé 2^{ème} avec SRVP et SRAIC et 1 avis défavorable poste non vacant

Les personnes qui ont fait une demande de mobilité peuvent s'adresser directement à nous nos coordonnées sont en fin de document

3. Autre mouvement

régularisation pour accueil en détachements dans le corps des AI

- 5 agents concernés tous issus de structure EPST IRSTEA, [INRA](#), [CNRS](#) pour affectation comme AI en services déconcentrés et service centraux ministère
- 5 avis de départ en retraite
Consultation des Tableaux des propositions et des promouvables au titre de l'année 2016
Intégration de l'Anses Les agents affectés à l'ANSES relevant du même décret statutaire que les autres agents du MAAF, il a été acté par le SRH qu'un seul projet de tableau d'avancement devait être présenté désormais en CAP des corps relevant de la filière formation recherche, à l'identique de ce qui est pratiqué dans les CAP des autres corps.

4. Consultation des Tableaux des propositions et des promouvables au titre de l'année 2016

Information sur le nombre de propositions par critère

Sur 929 agents dans le corps des TFR au 3 mars 2016, 837 sont promouvables AI. Le tableau suivant donne des indications sur la répartition.

Total : 143 proposés par les établissements 67 agents proposés par l'administration

Nombre de TFR promouvables en Classe exceptionnelle 267
de TFR promouvables en classe supérieure 203
de TFR promouvables en classe normale 367

5. Promotions de 5 postes TFR vers AI 2015

5 postes à la promotion au choix pour 837 agents promouvables

La CGT/FSU n'ont pu se mettre d'accord avec la [CFDT](#) pour une liste commune.

Nos critères ont été les suivants par ordre de priorité : Agents proposés par les établissements c'est le statut, sans tenir compte des classements, être de classe exceptionnelle et ancienneté dans le corps de catégorie B et ancienneté fonction publique.

Parmi les promus les agents sont de classe exceptionnelle 4 sont au dernier échelon, un au 9^{ème} échelon.

À noter, nous considérons que les agents proposés remplissent pleinement ce qu'attendent les établissements, Par ailleurs, les statuts précisent que les agents doivent être proposés par leur établissement sans préciser le rang de classement. Si cela devait être une condition obligatoire les élus n'auraient plus aucun rôle dans les cap.

En conclusion, des propositions différentes pour la CGT/FSU

face à l'administration, Il y a eu un deuxième tour de table ou a été trouvé avec l'administration quelques compromis.

5 promus issus pour 3 de l'enseignement supérieur, 1 de l'Anses, et 1 de l'enseignement technique.

A noter, pour nos organisations syndicales, seule la situation administrative des agents compte, aucunement la provenance géographique ou des établissements.

6. Réductions d'ancienneté au premier janvier 2016

Effectif du corps à prendre en considération	112		
Nombre de mois à distribuer en 2015 (90 % de l'effectif à prendre en considération)	101+1		
Nombre de bénéficiaires potentiels compte tenu des départs (retraites, radiation, intégration à d'autres corps)	106		
Nombre d'agents proposés à un mois de réduction d'ancienneté	102		
Nombre d'agents proposés à zéro mois de réduction d'ancienneté	0		
Nombre d'agents proposés à un mois de majoration d'ancienneté	0		
Reliquat (éventuel) de mois restant non distribués au titre de 2015	0		

En conclusion tous les agents ne sont pas en situation de pouvoir bénéficier d'une réduction d'un mois 102 sur 106

L'administration propose d'exclure 4 agents de la bonification, les 3 agents concernés seront issus des détachements de l'année précédente, le 4ème sera en fonction de la date la plus récente d'ancienneté service publique.

Il est à noter un rattrapage des années 2014 et 2015 versés au titre de l'année 2016 (soit 2 mois). A l'avenir l'administration prévoit des changements en réduisant la durée moyenne de l'échelon. De ce fait la réduction d'ancienneté sera gérée automatiquement et ne fera plus l'objet d'une décision de la CAP. Pour exemple et pour simplifier : un passage d'échelon prévu d'une durée de 24 mois pourrait avoir lieu à 22 mois.

7. Questions diverses

- A la demande de nos organisations, nous avons les départs et prévisions de départ à la retraite
5 départs dans le corps des AI recensés pour fin 2015 et 2016
-Bilan des concours 2015
5 promus en concours externes, 5 en internes, 5 détachements
1 agent sur liste complémentaire pour le concours externe, 5 agents

sur liste complémentaire au concours externes valable pendant 2 ans jusqu'au prochain concours.

Vos représentants [SYAC-CGT](#) et S **Nom** **Coordonnées** ingénieurs

Nom	Coordonnées
Cyrille BARRIER (CGT)	AgroParisTech Cyrille Barrier
Étienne BACLE (SNETAP)	ENV Alfort Étienne Bacle